

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DES
SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE CAEN



CAEN
CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
RUE FROIDE, 2

—
1871

LES COMMENCEMENTS
DE LA
RIVALITÉ MARITIME DE LA FRANCE
ET DE L'ANGLETERRE
AU XIII^e SIÈCLE (1),

Par M. Gustave DUPONT,

Membre titulaire.

La conquête de la Normandie et son annexion au royaume de France ne mirent pas fin à la lutte qui, depuis deux années, divisait Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre. Cette lutte devint, au contraire, de plus en plus ardente, quoiqu'on eût pu la croire inégale si on avait comparé l'un à l'autre les deux adversaires, et si on avait considéré leur valeur personnelle comme un des éléments de leur force et de leur influence.

Jamais contraste plus profond n'exista, en effet, entre deux hommes, — entre leur caractère, leurs tendances, leurs actes et leur destinée. D'un côté

(1) Ce morceau d'histoire est un chapitre de la seconde partie, inédite, de l'ouvrage intitulé : *Le Cotentin et ses îles, étude sur leurs origines historiques jusqu'au XIII^e siècle*, publié en 1870, 1 vol. in-8° de viii et 532 pages. J. T.

étaient le génie organisateur, la persévérance dans les desseins, l'énergie dans l'exécution, l'intelligence d'une grande mission et l'esprit d'initiative nécessaire pour l'accomplir; — et de l'autre, le mépris le plus complet de tout ordre et de tout frein, l'instabilité la plus folle et l'abus le plus cynique de tout ce qu'un pouvoir sans contrôle permet à l'indignité et à l'incapacité des princes qui l'exercent, à la honte et au détriment des gouvernés. » Le roy Jehan, dit l'auteur de la *Chronique de Fitz-Warin* (1), fust home sanz conscience, « mavois., contrarius, et hay de tots bone gent, e lecherous (débauché). »

Comment un tel homme réussit-il, non-seulement à ne pas succomber sous l'ascendant moral et devant la supériorité militaire de Philippe-Auguste, mais encore à contrebalancer sa fortune ? C'est ce que nous allons essayer d'expliquer en étudiant les faits historiques qui se rapportent à notre sujet même.

Nous avons vu, dans la première partie de ce travail, que la résistance du Cotentin à l'envahissement de son territoire, en 1204, par les bandes bretonnes auxiliaires du roi de France, avait été faible et avait été inspirée bien plus par la haine traditionnelle des populations normandes contre leurs voisins que par leur dévouement à la personne de leur duc. Chez elles la désaffection était devenue générale. Leur

(1) *Hist. de Foulques Fitz-Warin*, publiée d'après un mss. du Musée britannique, par Francisque Michel, in-8°, à Paris, chez Sylvestre, 1840, p. 56. — Comp., *Hist. des ducs*, etc. (édit. de la Soc. de l'Hist. de France), p. 105.

premier sentiment, après qu'elles se furent résignées à la défaite, fut un sentiment de soulagement et de délivrance. Jean n'avait jamais été pour elles qu'un de ces maîtres odieux dont le joug humilie autant qu'il opprime.

Le nouveau conquérant avait, du reste, montré une grande modération dans le succès. Il avait respecté les coutumes normandes ; il s'était contenté de modifier certaines règles du combat judiciaire et de rendre au clergé son ancien droit d'élection (1). Il avait aussi ménagé avec une prudence extrême les membres de l'aristocratie. Tous les barons du Cotentin, le *Livre des Fiefs* l'atteste, conservèrent, à peu d'exceptions près, leurs domaines et leurs châteaux, sans pour cela, à la vérité, se rallier franchement à leur nouveau suzerain. Chacun d'eux, pensant que le roi d'Angleterre ne reviendrait pas en Normandie, ne songea qu'à faire « confirmer par le roy de France et les biens privilégiés et les honneurs de ses ancêtres (2). »

Les classes populaires, bientôt revenues de leur première impression, n'avaient pas oublié aussi vite la perte de leur nationalité. Quelque modéré que se montrât le gouvernement de Philippe-Auguste, il ne fut pendant longtemps, son propre historien nous l'apprend, supporté qu'avec indignation (3).

Quant aux îles du Cotentin, nous l'avons dit, elles ne paraissent pas avoir été occupées. Pierre de

(1) Guill. le Bret., *Philipp.*, chant VIII (p. 221 de l'édition Guizot).

(2) *Hist. eccl. du diocèse de Coutances*, par Toustain de Billy.
(Mss. de la Bibl. de Caen, t. I, p. 409.)

(3) Guill. le Bret., *Philipp.*, p. 221.

Préaux, qui en était le *seigneur*, ne les avait pas comprises dans l'hommage qu'il avait fait au roi de France de ses possessions de Normandie. Il en avait été de même pour les autres possesseurs laïques ou religieux, individus ou corporations qui tenaient des fiefs dans l'archipel. Ce qui est le plus vraisemblable, c'est que le vainqueur, pendant les premiers mois de la conquête, ne s'était pas plus préoccupé que le vaincu de cette partie reculée et jusqu'alors si peu importante de la province ; et que les îles, ainsi restées dans une sorte d'état d'indépendance entre les deux pays rivaux, purent, dès ce moment, s'habituer à l'idée de n'appartenir à personne et de conserver une autonomie que protégeait leur situation particulière, tout en les exposant à un très-sérieux danger, — le danger de voir leurs côtes attaquées par les pirates qui se présentaient tantôt sous le nom de l'un, tantôt sous le nom de l'autre des belligérants.

De la part de Philippe-Auguste, ce fut là une grande faute, — si pourtant il fut en son pouvoir de l'éviter. Il laissait au flanc de la Normandie maritime un point vulnérable et toujours ouvert ; et de plus il faisait, à son insu, entrer son ennemi plus avant dans la seule voie où il pût soutenir la lutte avec quelque avantage.

Jean-sans-Terre était vaincu ; il était méprisé et haï ; mais les plus mauvais princes trouvent toujours des partisans pires qu'ils ne le sont eux-mêmes pour exploiter sans scrupule leurs vices et leurs rancunes et pour élever leur fortune sur les misères publiques. La race des aventuriers apparaît et prospère dans les

temps agités ; les Plantagenets l'avaient encouragée ; ils s'en étaient constamment servi. — Nous avons ailleurs cité le nom de plusieurs de ses chefs les plus audacieux , parmi lesquels se distinguait le fameux Falcaise, « normand de nation et bâtard (1). » Jean ne négligea pas cette ressource ; elle fut son principal , si ce n'est son unique moyen de gouvernement ; — il eut , du moins , le mérite , le seul peut-être qu'on doive lui reconnaître , d'en faire l'emploi le plus judicieux. Il eut l'instinct des destinées de son pays ; il comprit que la mer était le vrai champ de son génie et de sa grandeur ; et lui qui ne s'attachait à rien se préoccupa d'une manière toute spéciale de la marine , et lui donna un développement et un essor qui ne devaient plus s'arrêter. — Ce n'est certes pas un des rapprochements historiques les moins curieux de voir l'Angleterre redevable de l'élément essentiel de sa prospérité et de sa puissance à l'un des plus détestables monarques qui l'aient gouvernée.

D'un autre côté , la Normandie continentale une fois soumise, ses villes et ses campagnes pacifiées, il restait à protéger , autrement que par des chevaliers couverts de brillantes armures , sa longue étendue de côtes et ses populations maritimes , sa presque île isolée et ses îles que l'océan livrait à toutes les entreprises. Cette partie de la province avait , il est vrai , gardé avec son esprit , ses habitudes séculaires ; — c'était d'elles , c'est-à-dire de ses aptitudes nautiques , que la nationalité normande tenait son

(1) Math., Paris, t. II, p. 444 (édit. de Luynes).

existence et sa force, aussi bien que la prépondérance que, pendant plusieurs siècles, elle avait exercée dans le monde. Mais les hommes qui passent leur vie à errer sur la mer n'acceptent pas toujours avec la même docilité que ceux qui sont attachés au sol les lois qu'un vainqueur étranger apporte à leur pays. L'isolement social, la présence constante du péril, le goût de l'imprévu et des aventures, l'analogie obligée des conditions de la vie et du langage spécial à ce qui est pour eux plus qu'une profession, à ce qui est leur manière d'être générale et absolue : tout cela imprime aux marins un sceau d'originalité indépendant de la race ou de la nation, et qui crée entre eux des rapports de sympathie ou d'hostilité en dehors de l'action politique des gouvernements auxquels ils appartiennent. Or, deux siècles d'union sous le même pavillon avaient rapproché, sinon confondu, les marins anglais et normands. Le roi de France ne pouvait immédiatement compter sur ceux-ci pour combattre ceux-là. On était encore trop près de l'événement qui les rendait ennemis.

Et cependant, il fallait bien que la France, puissance exclusivement méditerranéenne et qui, depuis Charlemagne, était restée étrangère aux choses de la mer, venant à substituer sa monarchie, si différente par son origine et ses traditions, à la dynastie danoise, modifiât profondément son système militaire. Il lui fallait désormais se faire puissance maritime, si elle voulait empêcher l'Angleterre de s'emparer du rôle que les descendants de Roll avaient si bien rempli. Philippe-Auguste le comprenait lorsqu'il avouait tristement, après l'un de ses

grands désastres, que ses Français « connaissaient mal les voies de l'Océan (1). »

Jean au contraire, ne manquait pas d'excellents marins. A ceux qui se recrutaient sur le littoral de l'Angleterre, se joignaient tous les routiers de mer que fournissait la côte française et flamande depuis le finistère breton jusqu'au-delà de Boulogne. Ces derniers n'obéissaient qu'à qui leur plaisait, travaillaient pour leur compte, et préféraient, dès-lors, à tout autre le pavillon qui couvrait volontiers toutes les infamies et toutes les cruautés, et celui de Jean ne reculait devant aucune. Le Château-Gaillard résistait encore à Philippe-Auguste, et déjà un normand nommé Alain, avait organisé une flotte de sept navires à éperon, s'était mis à piller les côtes du Cotentin et de la Bretagne, et avait établi à Guernesey et à Ouessant ses principaux points de relâche et de ravitaillement (2).

Les Flamands, après la conquête, étaient dans une situation plus favorable pour offrir leurs services. Ce fut parmi eux que Jean trouva ses plus utiles et ses plus audacieux corsaires. Il s'agissait d'ailleurs de frapper sur l'ennemi commun. Le roi de France, on le sait, était déjà fort mal disposé envers ses voisins de Flandre, et ceux-ci, de leur côté, étaient toujours prêts à se liguier contre lui.

(1) *Philipp.* chant. IX^e (p. 276. édit. Guizot.)

(2) *Philipp.* chant VII (ap. *Hist. de France*, t. XVII, p. 198.) Guillaume le Breton appelle ces vaisseaux *rostratæ naves*. Ils n'avaient guère changé de forme depuis l'époque celtique, on l'a remarqué avec raison. Les navires d'Alain, comme ceux de Guillaume-le-Conquérant, étaient peu différents des navires vénètes tels que César les décrit.

I.

Dans l'année même où Rouen, le dernier rempart normand, tomba (1204), un de ces aventuriers parut sur la scène, et acquit bientôt une célébrité légendaire. Le fameux trouvère boulonnais, Adam-le-Roi, ou *le roi Adam*, ainsi qu'on le désigne plus communément, est regardé comme l'auteur du poème (1) qui raconte, en 2300 vers, l'Odyssée de ce Robin-Hood de la mer, dont les premiers exploits eurent pour théâtre le Cotentin et ses îles. Il se nommait Witasse ou Eustache, et il était né à Cors; — probablement Courset, village situé aujourd'hui dans le département du Pas-de-Calais. Son père, Bauduin Buskès, appartenait à la pairie du Boulonnais.

Eustache, étant cadet de famille, entra dans l'Église; il devint *moine noir*, c'est-à-dire bénédictin. Après avoir revêtu l'habit, il s'en alla passer un hiver et un été à Tolède, ville célèbre à cette époque par ses écoles arabes où l'on enseignait les sciences occultes. Il y reçut du diable en personne, du *malfé meisme*, des leçons de *nigremanche* ou magie noire; peu de temps après son retour, son père fut tué, dans une de ces querelles si fréquentes

(1) *Le Roman d'Eustache le Moine, pirate fameux du XIII^e siècle*, publié pour la première fois d'après un mss. de la Bibl. royale, par Francisque Michel. Paris, chez Sylvestre, 1834. — Le savant éditeur place entre 1233 et 1284 la date où ce poème a dû être composé.

(2) *Le Rom. d'Eust.*, p. 1 et note p. 86.

entre seigneurs féodaux, par un assassin aux gages de Hainfroi de Basnigueham.

Le moine quitta aussitôt son monastère ; demanda au comte de Boulogne, Renauld, justice de ce meurtre, et réclama le combat contre Hainfroi qui, ayant plus de soixante ans, pouvait, d'après les règles de la matière, se faire représenter par un parent ou par un sergent. Le champion du meurtrier succomba. Le vainqueur entra immédiatement au service du comte ; il devint son sénéchal, puis ensuite *bailli du Boulenois*.

Le règne de sa faveur n'eut pas une longue durée. Soit pour se venger de sa défaite, soit pour tout autre motif, Hainfroi le dénonça comme concussionnaire dans l'administration de ses *baillies*. Il refusa d'obéir à la sommation de se justifier qui lui fut adressée ; son tenement fut alors confisqué et son *gardin* livré aux flammes. Il se retira aussitôt de la cour, et déclara à son seigneur une guerre sans merci.

C'est à ce moment que commence pour l'ancien Bénédictin, désormais surnommé *le Moine*, une suite d'aventures, de *caraudes* et d'*espirements* qui remplissent la majeure partie du *Roman*, et qui constituaient aux yeux des contemporains le principal intérêt du livre dont le but était, sans aucun doute, d'amuser ses lecteurs plutôt que de leur apprendre l'histoire.

Après que le héros eut accompli toutes les prouesses, tous les tours sanguinaires ou burlesques, tous les brigandages que l'imagination du poète et le goût du temps ont pu entasser sur sa tête, il fallut bien arriver au dénouement. Le comte de Boulogne voulut en finir avec ce sujet révolté qui, dans ses

propres états, tenait en échec son autorité et se moquait de toutes ses poursuites.

« Par foi, dit-il,
 « Trop est ces moignes desloiaus,
 « Car trop me fait de lais aviaus,
 « Au dyable soit-il commandés
 « Que ja n'iert pris ne atrapés (1). »

Le *moigne* vit qu'il était temps de quitter le pays. Il passa le détroit et alla s'offrir au roi d'Angleterre ; — digne maître pour un tel serviteur !

On était au commencement de 1205. Dès le mois d'avril, le 13, Eustache était déjà entré en fonctions en s'emparant d'un vaisseau qui appartenait à un nommé Guillaume Petit et qu'il fut obligé de restituer ; c'était celui d'un ami (2).

La situation de Jean-sans-Terre était alors des plus critiques. Sous le coup de sa honteuse défaite, il avait néanmoins bravé toutes les haines qui l'entouraient, toutes les colères que sa lâcheté et son libertinage avaient soulevées. Il avait abandonné la Normandie en ne laissant que ses routiers pour la défendre, et il s'était livré de plus bel « au déduit
 « des chiens et des oisiaus et à conjoir de sa femme
 « que moult il aimoit (3). » Mais il eut l'heureuse chance de conserver sur son ennemi une supériorité navale incontestée. Sa marine resta plus nombreuse,

(1) *Rom. d'Eustache*, p. 68.

(2) *Rotuli selicti curâ Joseph. Hunter*, p. 26.

(3) *Hist. des Ducs*, etc. (édit. de la Soc. de l'Hist. de Norm.), p. 107.

mieux organisée et mieux construite. « Il ot, dit
« l'*Histoire des Ducs*, moult grant navie et moult
« riche; bien valoit une de ses nés quatre des nés
« Looys (1). »

Eustache ne pouvait, dans ces conditions, que recevoir un bon accueil. Proscrit par son suzerain qui avait mis sa tête à prix, — anathématisé par l'Église qu'il avait désertée, — chargé du poids d'une célébrité de malfaiteur, il était une précieuse recrue pour Jean-sans-Terre qui se borna à lui demander des otages et son serment de le servir « en bonne
« foi. » Eustache offrit « en gages » sa femme et sa fille. — En dépouillant l'habit monastique, il s'était marié.

- Par saint Aumon, — s'ecrie alors le roi,
- Je vous retenrai volontiers
- Que tres bien soies vous venus ; •

et il lui confia trente *galies*, avec lesquelles le nouveau capitaine se mit sur le champ en expédition (2).

Il se dirigea sur les îles du Cotentin. La chronique rimée n'indique pas celle qui fut attaquée la première ; — on les confondait alors sous le nom générique des *Isles de Genesie* ou *Gernesie*. Il est probable, cependant, que ce fut Guernesey, puisque c'était elle qui se présentait d'abord aux navires qui venaient de la côte anglaise.

(1) *Hist. des Ducs*, p. 207. Il s'agit ici de Louis, fils aîné de Philippe-Auguste.

(2) Le mot de *galère* ne fut employé que sous Louis XII. (Voy. *Hist. de la milice franc.* du P. Daniel, t. II, p. 634.)

Le roi dépossédé ne considérait pas, il faut le croire, cette partie de son antique patrimoine comme détachée de la Normandie continentale; à ses yeux la conquête de celle-ci entraînait, au moins en droit, la possession de ses annexes naturelles. Philippe-Auguste eut probablement la même pensée; — c'est ce qui explique le silence absolu de l'histoire sur l'occupation de l'archipel par la France et l'attaque dont il fut l'objet de la part de l'Angleterre.

Dans la situation équivoque qui leur était faite, les insulaires ne savaient plus de quel côté étaient leurs amis et leurs ennemis. Ils se préparèrent donc à la résistance lorsqu'ils aperçurent la flotte qui les menaçait d'un débarquement, et qui ne pouvait, ils en avaient fait trop souvent la triste expérience, jeter sur leurs rivages que des pirates n'ayant d'autre but que les exactions ou le pillage. Sous la conduite d'un *castelain* que le *Roman* désigne sous le nom, évidemment altéré, de *Romerel*, ils se réunirent en armes, attendirent que les assaillants eussent pris terre et se jetèrent bravement sur eux (1).

Eustache armé « d'une grant hache », était sorti le premier de sa galie. En criant *Vincenesel*, il attaqua *Romerel* qui lui répondit par le cri de *Godehiere* (2).

(1) *Rom. d'Eustache*, p. 69.

(2). M. F. Michel (*Notes et éclairc.*, p. 108) donne à ces deux mots une étymologie anglo-saxonne qui nous paraît douteuse, car ni le châtelain de Guernesey, ni le pirate flamand ne devaient parler anglais. *Vincenesel*, qui d'après le savant éditeur, signifierait que *Vincent aide* — *Vincence help* — serait plutôt, il nous semble, une expression flamande. — Eustache jurait toujours par saint *Winap* (p. 71) ou par saint *Simon* (p. 81). Remarquons, en

Le combat fut acharné ; mais comme il arrive souvent, le bon droit succomba.

- « Bataille i ot et grant et fière »
- « Le jor i ot fait mainte bière »
- « Wistaces d'illuec les jeta
- « Et tous les isles eslilla
- « Kil n'i remest riens à ardoir
- « Ne en castiel ne en manoir (1). »

Cette première incursion ne fut suivie d'aucun établissement permanent. Eustache après avoir ravagé les îles et fait un lourd butin, comme en pays ennemi, se rembarqua et fit voile vers l'embouchure de la Seine. Il entra dans le port de *Harflue*—*Harfleur*.

- « Là où Sainne chiet en la mer
- « Ses galies fist aancrer.

Puis, avec vingt-neuf de ses hommes les plus sûrs, il remonta sur un bateau le fleuve et la rivière l'Eure, jusqu'au *Ponciau-de-Mer*—*Pont-Audemer*, où il savait

passant, que *Vincenesel* était la forme romane du nom de *Winchelsea*, dans le Sussex, ville maritime fort importante et qui était l'un des fameux Cinq-Ports dans lesquels s'organisaient alors les expéditions des corsaires. Quant au mot *Godhiere*, que le même auteur traduit par *gode here*, *bon seigneur*, ne serait-il pas la forme saxonne altérée du cri normand *Diez aie*, *god help*. Il est bien entendu que c'est une simple conjecture que nous émettons.

(1) *Rom. d'Eust.*, p. 70.

que se trouvait Cadoc (1), le sénéchal de Normandie, auquel il était déjà signalé et qui menaçait, s'il le pouvait prendre, de le faire

« crucefier (2),

« U prendre, ou ardoir ou noier. »

Le pirate ne venait là que pour braver le chef de la marine française. Cadoc avait été chargé par Philippe-Auguste de la défense du littoral, et avait sous son commandement quelques vaisseaux avec lesquels il croisait dans la Manche depuis la Flandre jusqu'à la presqu'île bretonne.

L'auteur du poème raconte longuement le plaisant stratagème,—de son invention, sans doute,—que son héros employa contre le sénéchal qui, se laissant jouer d'une façon trop invraisemblable, alla s'embarquer dans un marécage. Il avait laissé « sa cape de vair de gris forrée », aux mains d'Eustache lui-même qu'il croyait atteindre en courant après un pauvre faucheur (3)...

Cadoc, exaspéré et humilié d'avoir subi l'affront de cette plaisanterie, remonta sur son navire, et se mit à la poursuite du pirate. Celui-ci, de son côté, s'était hâté de rallier sa flotte; il faillit être pris devant Boulogne.

Il règne sur ce curieux épisode de notre histoire locale une obscurité qu'il est fort difficile de dissiper

(1) Cadoc était un chef de routiers originaire du Pays de Galles (*Philipp.*, chant VIII, p. 223); on le retrouve parmi les capitaines qui commandaient la flotte détruite en 1213, dans le port de Dam (*ibid.*, ch. IX, p. 264 et 269).

(2) *Rom.*, *d'Eust.*, p. 71.

(3) *Ibid.*, p. 72 et suiv.

complètement ; — elle s'explique, d'abord, par la nature des faits qui se passent sur la mer et dont la constatation rigoureuse est, dès lors, à peu près impossible pour les chroniqueurs qui ne les voient pas de près et qui n'en comprennent pas les évolutions rapides ; — et, en outre, par l'intervention du conteur qui ajoute au récit des événements vraiment historiques des détails puisés dans son imagination ; — détails qui ne peuvent être contrôlés que par les mentions aussi rares que laconiques recueillies çà et là dans les documents contemporains. Cette lacune est regrettable ; car l'histoire des commencements de la rivalité maritime de la France et de l'Angleterre serait pleine d'intérêt, et fournirait quelques points de vue nouveaux à la critique moderne.

Ce qui paraît constant, c'est que la lutte fut, dès son début, conduite par les marins au service de Jean avec une activité et une audace qui laissaient loin en arrière l'inexpérience du sénéchal et la mauvaise construction des navires français. La marine normande hésitait encore entre les deux partis, — entre l'ancien et glorieux drapeau qu'elle avait porté sur le rivage de l'Angleterre et celui qui, sans elle, ne rencontrait sur la mer que des défaites et qu'elle était habituée à traiter en ennemi.

Eustache, en quittant Boulogne, revint sur les côtes du Cotentin ; il entra dans le port de Barfleur et frappa la ville d'une contribution de trente marcs d'argent. De là, il retourna dans les îles auxquelles il imposa le même tribut (1). Cadoc avait continué

(1) *Rom. d'Eustache*, p. 76, vers 2140.

sa poursuite ; mais ses vaisseaux marchaient mal ; son adversaire lui évita la peine de l'attendre ; il revint sur ses pas, l'attaqua et lui prit six galies. Le sénéchal n'en demanda pas davantage ;

« Car la mer li estoit trop fière (1). »

Il laissa les Anglais maîtres de la Manche. Ceux-ci en profitèrent ; ils s'emparèrent encore devant *Croufaut*, — probablement Geffosse, — à l'embouchure de la Vire, d'un navire richement chargé, dont l'équipage dut payer une rançon de deux cents marcs, et rentrèrent en Angleterre avec leur butin.

Leur chef réclama du roi la récompense des services signalés qu'il venait de lui rendre. Non-seulement il lui avait assuré la suprématie navale et avait fait de son pavillon un objet de terreur pour la France ; mais il apportait de plus au trésor royal, trop souvent épuisé, une large part des prises faites dans chaque expédition. Jean était son associé. Nous voyons par deux mandements datés de Gillingeham, le 12 novembre 1205, que les sommes d'argent gagnées par Eustache-le-Moine, et par ses *hommes de justice*, — *homines justice*, — ainsi qu'on les désigne, et remises par eux à Anger, du port de Sandwich, devaient être expédiées à l'archidiacre de Tanton, Guillaume, auquel la garde en était confiée et qui devait les encaisser pour le compte du roi, — *in manus domini regis* (2).

(1) *Rom. d'Eust.*, p. 72.

(2) *Rotuli litterarum clausarum in Turri Londinensi asservati*, accurante Thomas Duffus Hardy. (London, 1833.) Vol. I, p. 57.

Ici l'auteur du *Roman d'Eustache* a considérablement abrégé son récit; il l'a tronqué; il place à ce moment ou à une époque très-rapprochée la rupture qui survint entre son héros et Jean-sans-Terre, et qui, en fait, n'eut lieu que cinq ou six ans plus tard.

Plusieurs actes officiels émanés de la chancellerie anglaise nous apprennent, en effet, que le 25 mai 1206, le 6 avril 1207 et dans le courant de l'année 1208, des *sauf-conduits*,—mot qu'en langage moderne on pourrait ici traduire par *lettres de marque*,—furent délivrés au corsaire boulonnais (1). Par ces actes toute franchise lui était accordée d'entrer en Angleterre, d'y séjourner, d'en sortir et, point sous-entendu, de faire en mer ce qui lui conviendrait, sous la seule restriction de garantir les marchands appartenant à la terre du comte de Namur, et dont les navires auraient été pris, des dommages qu'il leur aurait causés.

Jean fut reconnaissant,—sentiment rare chez lui et qui était peu durable. Il donna à Eustache, suivant ce que raconte le trouvère, un riche palais dans la ville de Londres, plusieurs domaines et entre autres une terre à Swafham, dans le Norfolkshire (2). Il fit plus, si l'on en croit la *Chronique des Ducs*, il l'investit de la seigneurie des îles du Cotentin que Pierre de Préaux avait perdue en se soumettant au nouveau maître de la Normandie. « Si le servi tant que il

(1) *Rot. litt. claus.*, p. 65 et 81.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 248. — *Rom. d'Eust.*, pag. 28 des notes et éclairc.

« (le roi d'Angleterre) li donna les ylles de Ger-
« nesie (1). »

Cet expédient avait pu, sans doute, paraître d'abord le meilleur à prendre dans les circonstances où l'on était. L'occupation permanente par une force irrégulière offrait des difficultés de plus d'un genre. Le roi Jean n'avait à sa disposition que des routiers qui n'auraient pas consenti à rester dans ce coin reculé, sans relations avec la côte voisine, où il n'y avait que peu d'occasions de faire du butin, et qui n'était guère à ce moment que ce qu'il était au temps des Danois, — une station de pirates. Il nous paraît douteux, d'un autre côté, que le vaillant moine songeât à y exercer une autorité sérieuse et qu'il eût les qualités d'un administrateur. Eustache n'était qu'un aventurier, un vrai *roi de la mer* des siècles passés, plus habile à détruire qu'à organiser, plus disposé à satisfaire ses goûts et ses passions qu'à servir les intérêts politiques d'un souverain, plus brigand que soldat, « un moine enfin, ainsi que le « dépeignent Thomas de Walsingham et Nicolas « Trivet, devenu démon, plein de ruse et de perfidie, « — *Tanquam de monacho factus dæmoniacus, dolo* « *et perfidia plenus* (2). » D'après Roger de Hoveden et la *Chronique du prieuré de Dunstaple* (3), il s'établit cependant sur les îles ; mais cela ne doit s'entendre, pensons-nous, que d'un simple poste d'obser-

(1) *Hist. des Ducs*, p. 167.

(2) *Nic. Trivet. Chron.* (ap. *Spicileg.*, t. VIII, p. 564).

(3) *Rog. de Hov.* (ap. *Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 184). — *Chron. prior. de Dunst.*, 2^e part., p. 76.

vation qu'il confia à quelques-uns de ses compagnons, parmi lesquels étaient son oncle et son frère, ainsi que plus tard il le fit au nom de Louis, fils de Philippe-Auguste; — ainsi qu'on le fit également en 1209 sur la côte septentrionale de la Bretagne, dans le château de Guarplie ou *Kaerclip*, que le roi de France fut obligé de faire assiéger et prendre par le comte de Saint-Paul, « car l'on pouoit legierement aler de ce chastel en Angleterre (1). »

Des documents authentiques prouvent, au surplus, que jamais Eustache ne fut seigneur des îles, ou que du moins il ne le fut qu'à titre provisoire. Après la seconde expédition, il paraît certain que le roi d'Angleterre reprit la pleine possession de l'archipel, et qu'il envoya un gardien dans chacune des principales îles, — Jersey et Guernesey.

En 1206, le 19 mai, un mandement du roi prescrivait à Geoffroy de Lucy, à Asculphe de Subligny et aux autres fidèles des îles — *ceteris fidelibus in insulis* (2) », d'envoyer deux navires au-devant de la flotte de La Rochelle pour recruter autant de pilotes et de marins qu'ils le pourraient. Ils devaient, à cet effet, embarquer sur les galies un chevalier et un clerc discrets et intelligents qui sau-

(1) Guill. le Bret., *Vie de Philippe-Auguste*, p. 244. — *Chron. de saint Denis* (ap. *Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 394.)

(2) *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 70. — La famille de Subligny, — nom qu'on voit aussi écrit *Souligny*, *Soligny* et *Soleny*, — était originaire du Cotentin. Subligny est aujourd'hui dans le canton de La Haie-Paisnel. Les abbayes de La Luzerne et de Montmorel avaient été fondées par des Subligny. (*Anc. chât. du département de la Manche*, ap. *Mém. de la Soc. des Ant.*, ann. 1827-1828, p. 80.)

raient convaincre adroitement les hommes, — *qui sapienter et callide loqui sciant* — et les amener à prendre immédiatement du service.

Autant qu'il est permis de le conjecturer d'après les rôles de la Tour de Londres, Asculphe de Subligny avait la garde de Jersey, et Geoffroy de Lucy celle de Guernesey (1). Mais le désordre du temps comportait difficilement des situations nettes et permanentes, et il règne dans les actes relatifs aux îles des contradictions que nous ne saurions expliquer.

Ainsi, le 10 août 1207, un mandement royal nommait Philippe d'Aubigny en remplacement de Geoffroy de Lucy, comme gardien des îles (2); et c'est seulement le 14 novembre 1212 que le même personnage recevait le gouvernement de Jersey enlevé à Asculphe de Subligny (3), et le 8 décembre 1214 que l'évêque de Winton lui remettait l'île de Serk (4). La vérité probable est que ceux des seigneurs anglo-normands qui prenaient part à la guerre maritime étaient considérés comme capitaines ou commandants militaires des parties du royaume où s'exerçait leur action. Geoffroy de Lucy et Asculphe de Subligny avaient pris les îles pour point d'appui et de ralliement dans les croisières qu'ils faisaient en personne ou par leurs compagnons. Le premier avait sous ses ordres Raoul de Calais, Guillaume Fitz-Henry et

(1) *Rot. litt. claus.*, t. I., p. 39, 73, 104, 126. — *Rot. litt. pat.*, p. 95.

(2) *Ibid.*, p. 75.

(3) *Ibid.*, p. 95.

(4) *Ibid.*, p. 125.

Hugues de Saint-Philibert (1). Nous trouvons encore les noms de Hugues de Gournay (2), de Thomas et Asculphe Paisnel, de Robert de Hambie (3) et de Guidon de Guiville (4), parmi les chevaliers chargés de la défense de l'archipel et du commandement des châteaux de Jersey et de Guernesey et des garnisons qui furent, à partir de cette époque, envoyées de la grande-terre et soldées par le roi.

Ces faits et ceux que nous aurons à mentionner plus tard prouvent jusqu'à l'évidence le prix que l'Angleterre attachait déjà à la possession des îles normandes. Les rapports étaient fréquents et actifs entre elles et la métropole; presque chaque jour des navires partaient de Southampton ou de Portsmouth, amenant des hommes, de l'argent, des vivres ou des munitions de guerre dans les ports de Jersey et de Guernesey; de ces ports on expédiait, en retour, des bœufs et des moutons (5). Les seigneurs qui en avaient la garde appartenaient aux plus puissantes familles de l'aristocratie: Geoffroy de Lucy avait été bailli de Sussex et possédait en Angleterre d'importants domaines (6). Il jouissait de toute la confiance

(1) *Rot. litt. pat.*, p. 57 et 62.

(2) *Ibid.*, p. 57.

(3) *Ibid.*, p. 83.

(4) *Ibid.*, p. 84.

(5) *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 73, 81, 83, etc.

(6) *Rot. litt. pat.*, p. 50. — *Rot. litt. claus.*, p. 12 et 18. — Geoffroy de Lucy était en 1211 un des conseillers intimes de Jean (Math., Paris, t. II, p. 437). C'était lui qui au sacre de Richard Cœur-de-Lion portait l'épée royale (*Bened. de Petresb. vita*

du roi ; — ce qui ne l'empêcha pas d'abandonner aussi l'indigne monarque, comme nous le dirons bientôt.

Eustache-le-Moine était encore auprès de Jean en 1211 ; mais les deux associés étaient fatigués l'un de l'autre. Il était extraordinaire qu'ils fussent restés unis aussi longtemps. Les chroniques qui s'occupent de cet incident ne sont pas complètement d'accord sur la cause de la rupture qui survint à cette époque. Il est présumable qu'il y en eut plusieurs.

Depuis six ans, la fortune de Jean ne s'était point améliorée. Malgré ses succès devant Montauban (1206) et la trêve qui les avait suivis ; malgré son expédition d'Irlande (1210) et la soumission du pays de Galles (1211) (1) ; malgré les croisières heureuses de ses vaisseaux, le mécontentement des barons et du clergé anglais n'avait fait que s'accroître et prenait chaque jour des proportions plus inquiétantes. Heureusement pour lui, son adversaire avait en Flandre et en Allemagne des ennemis disposés à servir ceux qui redoutaient l'ascendant de la royauté française sur les affaires de l'Europe occidentale, et qui saisissaient toutes les occasions favorables de tenir en échec son habile représentant. Le plus ardent parmi eux était l'ancien suzerain d'Eustache, Renauld comte de Boulogne. Il avait mis en état de défense son château de Mortain, regardé comme inexpugnable, et dont la position sur les marches de la

Henric. II, ap. d. Bouquet, t. XVII, p. 493). Après la mort de Jean, il revint en Angleterre, et fut l'un des principaux barons qui proclamèrent et soutinrent Henri III (*Math. Par.*, t. III, p. 164).

(1) *Math. Par.*, t. II, p. 374 et suiv.

Normandie, de la Bretagne et du Maine était, à elle seule, une menace et un danger. Philippe-Auguste, en personne, était venu l'assiéger et l'avait pris d'assaut après quatre jours d'investissement (1). Renauld s'était alors rendu en Angleterre, avait fait hommage à Jean et avait contracté avec lui une alliance offensive et défensive exclusivement dirigée contre la France. Le traité, rapporté par Guillaume-le-Breton (2), était selon l'usage, signé par un certain nombre de seigneurs, et, entre autres, par Eustache-le-Moine lui-même. — Il ne l'avait pas fait de bon cœur ; car, il n'avait pas oublié son ancienne querelle avec Renauld, pas plus que celui-ci ne l'avait pardonnée. La présence du comte de Boulogne à la cour d'Angleterre le décida à porter ailleurs ses services.

D'un autre côté, ses relations avec Jean s'étaient modifiées d'une manière fâcheuse. Ce dernier lui avait prêté une forte somme d'argent qu'il ne pouvait lui rendre ; et, de plus, fidèle à ses habitudes dépravées, il avait poursuivi et séduit sa fille ; d'après la version du *Roman*, il l'aurait même.....

..... tuée,
 • Et arse et défigurée (3). •

(1) Guill. le Bret., *Vie de Phil.-Aug.*, p. 252.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 254. — *Hist. de Fr.* de d. Bouquet, t. XVIII, p. 88. Ce traité est aussi rapporté dans le *Rot. chart.* édité par D. Hardy, p. 186. Notons que dans ce même recueil est transcrit (p. 30) un premier traité entre ces deux mêmes princes, lequel remonte au 18 août 1199 et a été passé au château des Andelys.

(3) *Rom. d'Eust.*, p. 80.

Ce qui n'est pas exact, puisque, en 1216, la fille d'Eustache lui était rendue par l'abbesse de Wilton aux mains de laquelle elle avait été remise comme ôtage (1).

Enfin, suivant le même auteur, le roi, soupçonnant chez son ancien ami l'intention de le trahir, l'avait fait jeter dans une prison avec sa femme, ou, du moins, avait donné les ordres les plus sévères pour qu'on l'empêchât de quitter le royaume (2).

Le « moigne » se souvint de ses ruses d'autrefois.

Il... « Prist j archon od la viele
 « Comme menestreus s'entorna
 « Et sa cotiele coveta
 « Une coife ot d'orfrei bendée
 « Et une verge foulolée (3). »

Sous ce déguisement d'un compagnon de la gaie science, il parvint à passer à Boulogne sur un vaisseau marchand et à gagner Paris,

« Comme garchons à pié courant (4). »

Si on accepte le récit de la *Chronique de Dunstaple*, son départ aurait eu lieu dans des circonstances très-différentes ; il serait parti en emmenant avec lui cinq des galies de Jean (5).

(1) *Rom. d'Eust.*, p. lx des additions.

(2) *Chron. des Ducs*, p. 167.

(3) *Rom. d'Eust.*, p. 78.

(4) *Id.*, *ibid.*

(5) *Chron. prior. de Dunst.* (édit. Hearne), 2^e partie, p. 58.

Arrivé à Paris, il envoya un message au roi qui le reçut avec empressement.

Eustache était un auxiliaire qui pouvait être utile pour rétablir la fortune navale de la France, et rendre complète et définitive la conquête de la Normandie marine.

II.

En comparant les divers documents qui nous sont parvenus, nous arrivons à fixer, d'une manière certaine, à la fin de l'année 1212, la date du passage d'Eustache-le-Moine au service de Philippe-Auguste, quoique la *Chronique du prieuré de Dunstaple* la fasse remonter à l'année précédente (1). Nous avons, d'une part, la signature apposée par le transfuge au traité conclu, le 4 mai 1211, entre Jean et le comte de Boulogne; et, d'autre part, l'acte du 13 octobre 1212, dans lequel le roi d'Angleterre accorde à Eustache un répit jusqu'à la fête St-André (30 nov.), pour lui rembourser sa dette de vingt marcs d'argent (2). Or, à ce moment, la terre que ce dernier possédait dans le Norfolk était saisie (3); il est dès lors évident qu'il n'attendit pas l'expiration du délai fatal pour échapper au sort dont il était menacé.

Le roi de France, quoique arrivé à l'apogée de sa fortune politique, voyait à l'horizon quelques signes

(1) *Chron.*, p. 38.

(2) *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 126.

(3) *Id.*, *ibid.*

d'orage qui exigeaient toute sa vigilance. L'ennemi personnel d'Eustache était aussi le sien. Renauld — « homme aussi subtil de parole que vaillant de la main », — était l'âme de la coalition féodale qui se formait, sur la frontière septentrionale et en Allemagne, contre la royauté française et qui étendait ses ramifications jusqu'à l'extrémité de la Normandie.

Le Cotentin, comme le Poitou, supportait impatiemment le joug nouveau ; il était disposé, pour le secouer, même à se rejeter sous celui de son ancien et indigne monarque. Il fallait faire face à ce double péril, et atteindre Jean-sans-Terre, — l'ex-comte de Mortain, dont tous les fiefs en France avaient été confisqués (1), — à l'ouest et au nord, sur la mer, sur la Loire et dans les plaines de la Flandre.

Philippe-Auguste inspiré par un rêve, raconte la *Chronique des Ducs* (2), forma le projet de conquérir l'Angleterre au nom et pour le compte de son fils, héritier par sa femme de Henri II, dont, on le sait, elle était la petite-fille. Mais il était nécessaire au préalable d'étouffer les velléités de révolte qui couvaient dans la Normandie maritime, et pour cela, d'en faire occuper les ports et les îles afin de pouvoir marcher en avant sans être inquiété par derrière, et de s'assurer, sinon le concours, du moins la neutralité de la marine normande. Il donna donc l'ordre de

(1) Philippe-Auguste avait fait épouser la fille unique de Renauld à son fils Philippe, auquel il avait donné les fiefs de son beau-père. (Math. Paris, t. II, p. 436.)

(2) *Chron. des Ducs*, p. 120.

saisir tous les navires anglais qui aborderaient la terre de France.

Eustache fut mis à la tête d'une flotte qui avait pour mission de s'emparer des îles du Cotentin. Leur ancien gardien, Geoffroy de Lucy, avait encouru la disgrâce de Jean. Ses possessions d'Angleterre avaient été saisies ; entre autres, son manoir de Neweton, sa terre de Hailes et jusqu'à son chef-fief ou honneur de Lucy (1). Il avait quitté l'Angleterre vers la fin de l'année 1212 (2), et avait, comme Eustache, passé au roi de France. Dans l'espérance, sans doute, de recouvrer ses anciennes fonctions et de les exercer au nom de Louis, investi par son père du titre de duc de Normandie, il monta sur un des vaisseaux du moine corsaire et partagea le commandement avec lui (3).

L'expédition n'eut, il semble, qu'un succès douteux ; elle n'eut d'autre résultat que l'occupation de la petite île de Serk par quelques hommes de la flotte, au nombre desquels se trouvaient un oncle et le frère d'Eustache.

A cette date (1212) Guernesey avait encore le gouverneur qui y avait été envoyé le 10 août 1207 (4), à la place de Geoffroy de Lucy. Nous l'apprenons par une lettre que l'évêque de Coutances, Hugues,

(1) *Rot. litt. pat.*, p. 136, 235 et 239.

(2) Le 11 nov. 1212 (*Rot. litt. claus.*, t. I, p. 126.) Geoffroy de Lucy devait passer en Poitou avec quatre chevaliers et quinze sergents. Ce fut probablement à ce moment qu'il se rendit en France.

(3) *Chron. prior. de Dunst.* (édit. Hearne), p. 41.

(4) *Rot. litt. pat.*, p. 75.

adressait au *gardien* et aux *baillis* du roi dans les îles pour leur recommander les propriétés et les libertés de l'abbaye de N.-D. du Vœu, à Cherbourg (1). Ce gardien, nous l'avons dit, était Philippe d'Aubigny.

La famille d'Aubigny, originaire du Cotentin, en était une des plus illustres (2). Un Guillaume d'Aubigny avait été, après la conquête, nommé par Guillaume-le-Conquérant grand bouteiller d'Angleterre et duc de Norfolk, — titre qui conférait le premier rang dans la pairie du royaume. — On l'appelait « le premier haut baron de l'Engletierre. » — Un autre Guillaume d'Aubigny, surnommé le Breton, avait beaucoup contribué à la victoire de Tinchebray, et avait reçu de Henri I^{er}, en récompense de ce service, plus de trois cents seigneuries qui, pour la plupart, avaient été confisquées sur Robert de Montbray. — C'était ce même Guillaume qui, fidèle à la fille de son bienfaiteur, avait appelé Mathilde en Angleterre et l'avait reçue à son débarquement à Arundel (3). Cette branche des d'Aubigny, qui paraît s'être conservée jusqu'à nos jours dans la Grande-Bretagne (4), possédait encore, après la perte du

(1) *Inventaire sommaire des archiv. du dép. de la Manche*, par M. Dubosc, série H, n° 1973, p. 298.

(2) *Chron. des Ducs*, p. 157.

(3) *Lib. nig. Scacc.*, t. I, p. 286. — Rog. de Hoved., p. 320 (édit. Savile).

(4) Les ducs actuels de Norfolk prétendent descendre des d'Aubigny, surnommés *Pincern* (de *pincerna*, échanson), en souvenir de la haute dignité féodale de leur aïeul. La branche restée en France avait gardé le nom de *Le Bouteiller*; mais elle fut loin de prospérer comme l'autre.

duché, le chef-fief de la famille en Cotentin; il ne fut confisqué et réuni au domaine de la couronne de France qu'en 1217 (1); nous dirons bientôt à quelle occasion.

Philippe d'Aubigny reçut, le 15 novembre 1212, quarante marcs d'argent pour fortifier Jersey, — *ad muniendam predictam insulam* (2), — qui lui avait été remise avec son château par Asculphe de Subligny, conformément à un ordre du roi daté du 14 du même mois (3). — Jersey et Guernesey avaient des châteaux qui sont mentionnés dans un assez grand nombre d'actes et qui furent, à cette époque, entretenus et complétés (4). C'était dans ces châteaux que se renfermaient les soldats mercenaires employés à leur défense. Ils ne sont désignés que par le mot *castra*; mais il est certain qu'ils étaient, à Jersey, les châteaux de Gorey et de Grosnez, et, à Guernesey, le château Cornet.

D'autres mesures plus générales furent prises pour mettre les côtes anglaises à l'abri des attaques d'Eustache-le-Moine et de ses compagnons.

Dans le courant de l'année 1213, Jean prescrivit à tous les baillis des ports de faire, avec le plus grand soin, le dénombrement des navires pouvant porter six chevaux ou plus qui se trouvaient dans leurs circonscriptions respectives, et d'en dresser un rôle où seraient relatés le nombre, la nature et le jau-

(1) *Anc. chât.*, etc. (*Mém. des Ant.*, ann. 1825, p. 237). (1)

(2) *Rot. litt. claus.*, p. 126. (2)

(3) *Rot. litt. pat.*, p. 95. (3)

(4) *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 96, 124, 192, etc. (4)

geage de ces navires, ainsi que le nom de leurs capitaines (1). A ce mandement s'en joignirent plusieurs autres ayant pour objet de réunir la flotte au lieu qui serait indiqué par Guillaume de Wrotham, archidiacre de Tanton. Ce lieu était Portsmouth, et le jour de la réunion la veille de la fête de la Circoncision de Notre-Seigneur (2). Enfin, pour répondre à la saisie ordonnée par Philippe-Auguste, les Cinq-Ports devaient s'emparer de tous les navires français qui seraient dans leurs havres.

Le roi, confiant dans sa puissante marine, voulait, dans une bataille navale, écraser son ennemi et rendre impossibles ses entreprises sur le littoral de l'Angleterre et des îles. On sait comment cette espérance fut réalisée; — comment le revirement politique du pape Innocent III, auquel Jean fit hommage de son royaume, changea d'une manière aussi soudaine qu'imprévue la situation des belligérants; — et comment enfin les immenses préparatifs de Philippe-Auguste disparurent dans le désastre de Dam ou de l'Écluse.

La puissance maritime de la France reçut dans ce port, qui plus d'une fois devait lui être fatal, une atteinte profonde que put compenser jusqu'à un certain point le pillage des opulentes villes de la Flandre, mais qui ne lui rendit pas les mille navires pris ou brûlés et l'immense butin emporté par la flotte anglaise (3).

(1) Math. Par. (t. II, p. 447) donne la copie *in extenso* de ce mandement daté du Temple-Neuf au mois de mars.

(2) *Rot. litt. pat.*, p. 106.

(3) Math. Paris, t. II, p. 465 et suiv.

Le domaine de la mer, malgré les héroïques efforts de Philippe, restait encore à Jean. Il lui restait, en outre, ses marins, qui, comme Eustache-le-Moine, « moult en savoient » (1) et que les plus grands seigneurs de l'Angleterre ne dédaignaient pas de commander comme les simples routiers (2); — autre cause de supériorité sur la marine française, qui, elle, n'avait pour chefs que ces routiers et n'était point dès lors-réellement nationale.

La victoire de Dam et l'appui de la Cour de Rome rendirent à Jean son audace. Il résolut de profiter de cette double faveur de la fortune et de porter la guerre en Poitou. Il envoya de nouveaux ordres de convocation aux vicomtes; une armée nombreuse s'assembla autour de Portsmouth, dans le courant du mois d'août 1213.

Mais le trésor royal était vide. Les chevaliers avaient, pour s'équiper et amener leurs hommes d'armes, dépensé tout leur argent; ils réclamèrent le remboursement de leurs avances, et déclarèrent que, s'il n'était pas fait droit à leur demande, ils retourneraient dans leurs châteaux. Le roi les refusa; et, dans un de ces accès de colère qui lui étaient habituels, il monta sur un de ses vaisseaux et se dirigea sur les îles du Cotentin qu'il atteignit après

(1) *Hist. des Ducs*, p. 167.

(2) La flotte qui remporta la victoire de Dam était commandée par le comte de Salisbury, frère du roi, et par Hue de Bove. Jean, dans cette occasion, fit construire pour son frère une nef « qui estoit biele et grans et bien faite que oncques en la mer » d'Angleterre n'en fu nulle faite qui de la moitié fust tant grans. » (*Hist. des Ducs*, p. 130.)

trois jours de navigation, — *et post triduum apud Gerseæ insulam applicuit* (1). Il espérait que les barons, revenant à des sentiments plus conformes à leur devoir féodal, s'embarqueraient à la fin et le rejoindraient. — Il les attendit en vain; tous avaient quitté Portsmouth, ainsi qu'ils l'avaient déjà fait douze ans auparavant et dans une circonstance analogue. Leur mécontentement était arrivé à sa dernière limite; il devait, peu de mois après, se manifester avec éclat par la proclamation de la Grande-Charte.

Nous ignorons quelle fut la durée du séjour de Jean à Jersey; elle dut être assez longue, puisqu'il pensait y voir arriver ses barons et qu'il ne retourna en Angleterre qu'après s'être convaincu qu'ils étaient rentrés chez eux.

L'un des historiens de Guernesey semble disposé à douter de l'exactitude du récit de Mathieu Paris. Il ne peut croire que Jean, qui avait accepté avec tant d'indifférence la perte de la Normandie, pût songer à conserver les îles qui étaient une partie aussi insignifiante du duché (2). Cette déduction, déjà contredite par les faits très-authentiques que nous avons rapportés, l'est plus nettement encore par ceux que nous allons exposer.

Jean n'avait pas tardé à comprendre toute l'importance de l'archipel du Cotentin, non-seulement dans les circonstances présentes, mais aussi pour l'avenir. Le choix qu'il avait fait de Geoffroy de Lucy et de Philippe d'Aubigny comme gardiens des

(1) Math. Paris, t. II, p. 470. *Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 702.

(2) Brock Tupper's *Hist. of Guernsey*, p. 61.

îles, et le soin constant qu'il eut d'entretenir et de fortifier sa marine en étaient la preuve évidente. On voit quel genre de services il demandait à cette position stratégique, intermédiaire naturel entre les côtes d'Angleterre et le littoral du Poitou et de l'Aquitaine, en même temps que vigie permanente des rivages du Cotentin.

Ainsi, dès l'année 1207, c'était des îles, nous l'avons dit plus haut, qu'étaient expédiées au-devant de la flotte de La Rochelle, ces deux galies qui devaient recruter des matelots. L'année suivante, Jean recommandait au même gardien, Philippe d'Aubigny, de recevoir et protéger un de ses routiers, Guy de Guiville, chargé d'entreprendre une croisière contre l'ennemi, et qui devait se ravitailler et se réfugier, au besoin, dans les ports de Jersey et de Guernesey (1). Enfin, à l'époque même où nous sommes parvenus, et peut-être pendant le séjour de Jean à Jersey, et sur son ordre, Philippe d'Aubigny attaqua, vers la fin de 1213, l'île de Serk occupée encore par les hommes d'Eustache-le-Moine et les fit prisonniers. La catastrophe de Dam les avait privés de tout secours.

Nous possédons sur cet incident, grâce aux publications du savant Duffus Hardy, des documents précis qui permettent d'éclairer d'un plus grand jour les faits jusque-là assez obscurs qui se rapportent aux îles. Il en résulte d'abord la certitude, ainsi que nous l'avions conjecturé quelques pages plus haut, que, malgré les énonciations positives de cer-

(1) *Rot. litt. pat.*, p. 84.

tains écrivains (1), la tentative des corsaires français avait échoué, et que quelques-uns d'entre eux avaient été faits prisonniers à Jersey (2); mais que pour se réserver un point d'appui, dans le cas où une occasion favorable se présenterait, ils avaient jeté sur l'île de Serk une petite garnison qui, derrière les fortifications naturelles dont cette île est entourée, pouvait pendant un certain temps résister aux attaques, si toutefois elle savait se garantir des surprises. Les hommes d'Eustache ne le surent pas, puisque Philippe d'Aubigny s'empara d'eux et les envoya prisonniers dans le château de Porchester (3).

Par un mandement royal du 4 novembre 1214, il était ordonné au connétable de ce château de fournir à ces prisonniers, et à leurs frais, les choses nécessaires à la vie; et, s'ils n'avaient plus d'argent, de les autoriser à envoyer un message à leurs amis afin de s'en procurer. Parmi eux se trouvaient, outre un oncle d'Eustache et l'un de ses frères nommé Jakemin ou Jacques, quatre chevaliers, — *milites* — et quatorze sergents, — *servientes*. Les chevaliers étaient : Isaac de Vyrre, Brituis de Colesburc de

(1) « Eustachius dictus monachus, pirata fortissimus, et Galfridus « de Lucy, ex parte Ludovici insulas regis ceperunt. » (*Chron. prior. de Dunst.*, p. 41, — édit. Hearne.) Nous croyons que ce passage s'applique à l'expédition qui eut lieu postérieurement, en 1215, et dont nous parlerons ci-après.

(2) *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 181. — Mand. du 8 déc. 1214 ordonnant la délivrance de Jean fils Pierre, Richard fils Hugues, etc., *prisones insuli de Geresie*.

(3) *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 477.

Vreci, Arnulf Desnicort et Beudoin Dallingeton (1). — Les sergents se nommaient : Eustache le Born, Raoul de Créki, Taffin de Tuberville, Pierre de Carmer, Tasin de Banchukeham, Philippes, Rakedale, Gyles de Freisnes, Giles Maikes, Engerrand de Vreci, Masekin, Gérard de Faukes, Colin Gérardin et Huet de Badom (2).

Ces quatorze hommes furent, au mois de novembre 1214, remis au vicomte de Southampton pour être conduits à Winton, sous la garde de Mathieu de Wallop qui reçut, en même temps, l'ordre de les jeter au fond d'un cachot, — *et illos in salvo in fundo carceris custodias* (3).

Quant à l'oncle et au frère d'Eustache, ils furent, de leur côté, envoyés aussi à Winton. Quarante sols furent payés par l'évêque de ce siège, Pierre, à Roger de Chauton et à Thierry d'Ardenne, qui avaient amené les prisonniers de Porchester (4).

En examinant ces circonstances de détail, deux remarques se présentent à l'esprit. — On voit d'abord qu'il se rencontre peu de noms normands parmi ceux que nous venons de citer. — Ce qui prouve une fois de plus que la Normandie ne s'était pas encore ralliée à la France. — La plupart des seigneurs de

(1) Dans un acte du 7 janvier 1215 (*Rot. litt. pat.*, p. 126) ces noms sont écrits ainsi : — Isaac de Wylre, Baldewin de Alvington, Balldewin de Verchin, Arnoulf de Asincort, Bric ou Bruis de Bruneverd et Jacques, frère d'Eustache. — Quoique encore incorrecte, cette version nous paraît l'être moins que la première.

(2) *Rot. litt. pat.*, p. 202. — *Rom. d'Eust.*, p. LVI des additions.

(3) *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 177, col. 1.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 175, col. 2. — 4 nov. 1214.

cette province, ainsi que ceux du Maine, de l'Anjou et d'au-delà de la Loire, avaient, en effet, promis leur concours au roi d'Angleterre (1). — On voit, en second lieu, qu'il y avait, de la part de ce dernier, un redoublement de rigueur envers les captifs.

Cette rigueur s'explique par la situation très-critique qu'avaient faite à Jean son échec de la Roche-au-Moine, en Poitou, et la défaite de ses alliés sur le champ de bataille de Bouvines (juillet 1214).

Ce double succès rendit à Philippe-Auguste la fortune qui, pendant quelque temps, avait paru s'éloigner de lui. Les corsaires, sans être arrêtés par la trêve conclue au mois d'avril 1214, reprirent avec une ardeur nouvelle leurs croisières sur la Manche.

Eustache-le-Moine avait à venger les siens de la dure captivité qu'ils subissaient depuis de longs mois. Il s'attaqua au littoral même de l'Angleterre. Entre autres exploits, il opéra un débarquement à Folkestone que défendit mal un Guillaume d'Avranches. Des lettres de rémission du 18 septembre 1215 nous révèlent cette circonstance (2).

Les îles, au contraire, se défendirent énergiquement. Le 2 novembre 1214, le roi adressa une lettre aux chevaliers et loyaux insulaires, pour les remercier de leur fidélité; et le jour suivant, 3 novembre,

(1) *Guill. le Bret.* (édit. Guizot), p. 300.

(2) Ce Guillaume d'Avranches — *Willelmus de Abrincis* — encourut pour ce fait la disgrâce du roi, qui ne lui délivra des lettres de rémission qu'au mois de septembre 1215 (*Rot. litt. pat.*, p. 155).

il expédia à Philippe d'Aubigny trois galies destinées à protéger Guernesey (1).

Du reste, les ports du Cotentin n'étaient pas plus à l'abri des croiseurs anglais que ceux de l'Angleterre n'étaient à l'abri des vaisseaux d'Eustache. Un document pourrait faire supposer que Barfleur avait été occupé par l'ennemi. Un mandement de Jean, daté du 13 mars 1215, prescrivait à tous les chevaliers, qui du Poitou se rendaient dans ce port pour traverser la mer, d'y attendre Émeric de Sacy, qui leur transmettrait les ordres du roi (2).

Les événements se précipitaient. Jean était menacé d'une chute prochaine, malgré le scandaleux appui que la Cour de Rome lui donnait, et malgré les largesses qu'il répandait sur ceux qui consentaient encore à le défendre. C'est ainsi, par exemple, que Thomas Paisnel reçut toute la terre que Thomas du Hommet possédait à Jersey et qui devait le service d'un chevalier (3). Cette libéralité était accompagnée d'une condition qui montre combien le donateur se défiait même de ceux qu'il comblait. Thomas Paisnel dut se faire cautionner par Eujuger de Bohon qui garantit sur sa vie — *super corpus meum* — que le donataire ne quitterait jamais le service du roi et ne solliciterait le don d'aucune terre en échange de celle qu'il avait reçue à Jersey, jusqu'à ce que le roi, avec le secours de Dieu, eût recouvré la Normandie (4).

(1) *Rot. litt. pat.*, p. 122.

(2) *Ibid.*, p. 130.

(3) *Rot. chart.* (2 déc. 1214), p. 189.

(4) *Ibid.*, p. 192.

On ne pouvait acheter ainsi tous les dévouements. Aussi, la plupart des barons anglais conspirèrent ouvertement et levèrent l'étendard de la révolte au mois de mai 1215 (1).

Le gardien des îles, Philippe d'Aubigny, fut du petit nombre de ceux qui ne voulurent pas abandonner le roi, et qui, en son nom, dans la prairie entre Staines et Windsor, discutèrent et consentirent les nombreux articles de la Grande-Charte (2).

Les prisonniers de Serk avaient profité de la victoire de l'aristocratie anglaise. Ils furent remis en liberté dans le courant de cette même année (1215) (3). Un peu plus tard, le 21 juin 1216, la fille d'Eustache-le-Moine, mise sous la garde de l'abbesse de Winton, ainsi que nous l'avons dit plus haut, fut rendue à son père (4).

Jean avait subi la loi qui lui était imposée avec un sentiment de honte et de colère auquel succéda bientôt le désir de se venger et de violer ses engagements. Abandonné par ses barons, il songea à s'adresser à ses marins. Après avoir envoyé secrètement aux capitaines de ses châteaux l'ordre d'y rassembler autant d'armes, de vivres et de routiers qu'ils pourraient en trouver, il s'embarqua à Portsmouth et s'en alla dans l'île de Wight. Pendant trois mois, dit Mathieu Paris, caché sous des habits de pêcheur, il se mit à faire le métier de pirate et chercha à s'attirer la faveur des matelots des Cinq-

(1) Math. Par., ad ann. 1215 (t. III, p. 6).

(2) *Ibid.*, eod. loc.

(3) *Rot. litt. pat.*, p. 430.

(4) *Sup.*, p. 172.

Ports (1). En Angleterre, on ne savait pas ce qu'il était devenu ; et l'on ne s'en inquiétait guère. On ignorait que ce temps était bien employé auprès d'Innocent III par le sous-diacre Pandolphe.

Pendant qu'il se préparait, par un procédé que sa bizarrerie rendrait à peine croyable s'il s'agissait d'un autre monarque, à reconquérir son pouvoir en cherchant la popularité auprès des gens de mer, Jean erra sur la Manche et en parcourut le littoral. Son but évident était de créer un contre-poids à l'influence redoutable des seigneurs anglo-normands. Il dut aussi, mais nous n'exprimons là qu'une conjecture, tenter de se concilier le concours et la sympathie des îles du Cotentin menacées plus que jamais d'une nouvelle tentative des Français.

Philippe d'Aubigny en était parti pour se rendre en Angleterre où sa présence était si utile dans les circonstances que nous avons indiquées et qui avaient rendu à Philippe-Auguste l'espérance de réparer ses échecs maritimes, et à Eustache-le-Moine la confiance de retrouver ses premiers succès. Ainsi abandonnées à elles-mêmes, les îles, quoique partageant les sentiments du Cotentin à l'égard de la domination française, avaient besoin d'être soutenues et encouragées. On ne pouvait le faire plus sûrement qu'en leur garantissant leur indépendance entre un gouvernement qui paraissait être près de sa chute et un pays qui, en les absorbant, leur enlevait leur nationalité. Le roi d'Angleterre, par la nécessité des choses, devait être disposé à leur

(1) Math. Par., t. III, p. 46.

assurer une situation telle qu'elles eussent un intérêt puissant à résister aux armes aussi bien qu'aux manœuvres politiques de son implacable ennemi. Dans la pensée d'atteindre ce but, et pour faire revivre un passé déjà lointain, il voulut rendre, au moins en apparence, à la famille de Préaux la seigneurie des îles. Par un mandement fait en présence des comtes de Salisbury, d'Albemarle et de Harcourt, le 10 mars 1216, il déclara investir Guillaume de Préaux des *îles de Gérébies*, à la charge d'en faire le service féodal (1).

Nous sommes porté à croire que ce fut aussi à cette époque, et dans une de ces visites faites par le prince « devenu pirate » aux populations maritimes, que furent données à l'archipel normand les *Constitutions*, dites *du roi Jean*, à l'examen desquelles nous consacrerons le chapitre suivant.

Quoi qu'il en soit, les calculs politiques du roi réussirent. Le pape excommunia à leur tour, comme il avait, quatre ans auparavant, excommunié Jean en le déclarant déchu du trône, les barons révoltés, qui après une lutte malheureuse, dont nous n'avons pas à reproduire les incidents, furent réduits, vers le printemps de 1216, à proposer la couronne d'Angleterre à Louis de France (2).

Philippe-Auguste arrêté par la crainte d'engager avec le Saint-Siège une lutte dont il connaissait tous les dangers, affecta de garder une neutralité qui ne trompa personne. Il laissa son fils réclamer ce

(1) *Rot. chart.*, p. 220.

(2) *Math. Par.*, t. III, p. 100.

qu'il appelait l'héritage de sa femme et puiser à pleines mains dans le trésor royal. D'immenses préparatifs maritimes furent entrepris ; en attendant qu'ils fussent achevés, Eustache-le-Moine recommença ses courses.

A l'issue de la conférence dans laquelle il fit des efforts infructueux pour arrêter l'entreprise, le légat Gallon sollicita du roi un sauf-conduit jusqu'à la mer ; le roi lui répondit : « Je vous donnerai
« volontiers un sauf-conduit sur notre terre ; mais,
« si par hasard vous tombez entre les mains d'Eus-
« tache-le-Moine ou des autres hommes de Louis
« qui gardent les frontières maritimes, ne m'in-
« putez pas ce qui pourra vous arriver de fâcheux,—
« *non mihi imputes si quid sinistri tibi contingat* (1). »

Dans le port de Calais, six cents navires (2) et quatre-vingts coquets — *coggæ* (3), soigneusement équipés avaient été réunis par les soins et sous le commandement du très-valeureux pirate, — *pyrata fortissimus*. Ils attendaient l'arrivée du futur conquérant qui se croyait destiné à renouveler la grande aventure du bâtard normand.

De l'autre côté du détroit on ne restait pas inactif. Les bourgeois des Cinq-Ports, fidèles au roi qui avait mis en eux sa confiance, se prépa-

(1) Math. Par. (ap. dom Bouquet, *Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 724).

(2) Soixante seulement, ce qui est plus vraisemblable, d'après plusieurs auteurs. (Voy. *Chron. de Coggeshale*, ap. *Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 448.)

(3) Les *coquets*, en anglais *cogs*, étaient de petits navires pontés. (Voy. *Gloss. de Duc. et Carp.*, vis *Coggo, cogga.*)

rèrent à la lutte (1). Jean forma le projet d'aller, avec leur concours, bloquer à Calais la flotte ennemie, et de lui faire subir le sort que celle de Dam avait éprouvé, — certain d'avance que les petits vaisseaux français ne résisteraient pas aux siens; une tempête l'en empêcha (2).

Eustache après avoir réussi à débarquer Louis et son armée, qui comptait environ douze cents chevaliers, dans l'île de Thanet, à Stanhore, puis à Sandwich (3), reprit la mer et fit voile vers les îles du Cotentin. Ses frères qui l'accompagnaient en prirent possession comme en 1213, mais plus heureusement cette fois, et s'y établirent (4).

La guerre continua avec acharnement sur terre et sur mer. Le chef et l'âme de la marine naissante de la France redoubla d'activité. Il connaissait mieux que personne les causes de l'infériorité de cette marine; elle tenait surtout aux dimensions trop faibles des navires et à leur armement insuffisant. C'est ce qui l'engagea à conseiller au roi de construire sur une grande galée qui lui avait appartenu, et qui était peut-être la « nef de Bouloigne » dont parle le *Roman d'Eustache* (5), un château très-élevé » et si grant ke tot le regardoient à mervelles, car il passoit de grant masse

(1) *Chron. de prior. de Dunst.*, 2^e part., p. 76.

(2) *Hist. des Ducs*, p. 168.

(3) *Math. Par.*, t. III, p. 414.

(4) *Chron. de prior. de Dunst.*, 2^e part., p. 76.

(5) « Si conquist la nef de Bouloigne

« Par son cors et par sa personne. » (*Rom. d'Eust.*, p. 88.)

« toz les bors de la nef de cascune part (1). » Derrière le château, devait marcher une autre grande nef armée d'un pierrier, — *une pierrière*, — destiné à détruire les vaisseaux ennemis. Malheureusement les Anglais bien servis par leurs espions, ayant été informés de ce projet et de son exécution, pénétrèrent jusque dans le port de Calais, et sous les yeux mêmes des Français, mirent le feu à la galée et à son château, — image anticipée de la tourelle de nos redoutables *cuirassés* modernes. Ce fut aussi Eustaché qui, malgré les efforts parfois heureux des marins des Cinq-Ports, ravitailla l'armée de Louis, en hommes, en armes et en choses nécessaires à la subsistance (2); il lui porta des machines de guerre que Philippe lui expédiait; et, entre autres, un engin de nouvelle invention appelé « trébuket dont gran parole fu, « car à cel tems en avoit on poi veus en France (3). »

Mais tous ces armements, toutes ces croisières audacieuses ne donnaient pas à la cause de Louis ce qui lui manquait : elle n'était pas nationale. Jean-sans-Terre seul lui avait créé des défenseurs; sa mort les lui enleva. Rien n'était plus antipathique aux barons anglais, qui n'avaient pas oublié leur origine normande, que la domination française. Aussitôt qu'à la place d'un roi abhorré ils purent mettre un prince de leur sang dont l'extrême jeunesse leur

(1) *Hist. des Ducs*, p. 885.

(2) « Homines, arma et victualia (*Chron. prior. de Dunst.*, p. 76).

(3) *Chron. angl. Radulp. Coggesh. abb.* (ap. d. Bouquet, *Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 108). — *Hist. des Ducs*, p. 188

inspirait toute confiance, puisqu'elle leur assurait la conservation de leurs privilèges et de leur pouvoir, ils abandonnèrent, les uns après les autres, le monarque d'occasion qu'ils avaient couronné. Le dernier lien qui rattachât encore l'Angleterre à la Normandie était brisé.

Le 19 octobre 1216, jour de saint Luc, après un règne de dix-huit ans et cinq mois, Jean expira dans le château de Newark, comté de Nottingham (1). Il mourut d'un indigestion, comme son aïeul Henri I^{er}, — « *ex nimia voracitate qua semper insatiabilis erat venter ejus, ingurgitatus usque ad crapulam* (2). » Quelques jours auparavant, il avait vu ses trésors, ses équipages, ses chevaux, ses vases précieux et ses bijoux auxquels il tenait tant, engloutis au passage de la Welland, rivière qui se jette dans le golfe du Wash. Il n'avait que quarante-neuf ans; — il semblait qu'il eût vécu un siècle, tant il avait amassé sur son pays de calamités et de ruines, et tant nous sommes portés à mesurer la longueur de la vie aux actions bonnes ou mauvaises qui la remplissent, plutôt qu'au nombre des années qui en marquent le cours.

Les poètes vengèrent l'humanité en flétrissant, dans leurs vers, l'homme qui en avait été la honte et le fléau. Les injures ne manquèrent pas à sa mémoire, quand on ne le craignit plus. — On peut

(1) Math. Par., t. III, p. 134.

(2) Chron. angl. Rad. Coggesh. abb. (ap. d. Bouquet, t. XVIII, p. 112). Jean avait mangé des pêches et bu du cidre nouveau avec excès (Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont, t. I, p. 38.)

sans péril, comme le faisait Juvénal, dire la vérité à ceux « dont les os reposent au bord de la « voie Flaminienne ou de la voie Latine (1). »

Philippe d'Aubigny, le gardien des fies, fut un des barons qui, peu de jours après la mort de Jean, le 28 octobre, se réunirent à Gloucester et firent couronner leur jeune roi de dix ans, Henri III, par les évêques de Winchester et de Bath, en présence du légat d'Innocent.

A partir de ce jour, la cause de Louis fut perdue. Les défections se multiplièrent autour de lui. Il dut venir en France solliciter l'assistance de son père. A son retour, vers Pâques 1217, ceux des seigneurs anglais qui avaient été ses meilleurs auxiliaires : — les comtes de Salisbury, d'Arundel, de Warenne, Guillaume d'Aubigny, et jusqu'à Geoffroy de Lucy, le compagnon d'Eustache (2), et une foule d'autres, se déclarèrent contre lui et lui firent essuyer sous les murs de Lincoln sa dernière défaite (1^{er} juin 1217) (3). Il adressa un nouvel appel à Philippe-Auguste qui laissa à sa bru, réservée à une célébrité si haute, le soin de sauver la couronne que son mari tenait de ses droits héréditaires. Blanche s'ac-

(1) Math. Par. (t. III, p. 138) cite entre autres ce distique :

« Anglia sicut adhuc sordet fœtore Johannis,

« Sordida fœdatur fœdante Johanne gehenna. »

(2) Math. Par., t. III, p. 164. — *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 322 Mand. du 19 sept. 1217 ordonnant la remise de toutes ses terres confisquées à G. de Lucy « qui rediit ad fidem et servicium domini « regis. »

(3) Math. Par., t. III, p. 174.

quitta de cette mission avec une activité et une énergie toute virile. Eustache-le-Moine la seconda.

Pendant qu'une nouvelle armée forte de trois cents chevaliers et d'un assez grand nombre d'hommes d'armes se réunissait près de Calais, une flotte de quatre-vingts nefes tant grandes que petites s'équipait dans le port. « X grans en i avoit qui toutes
« furent batellies; les IV furent garnies de cheva-
« liers et les VI de sergeans, et ès autres menues
« estoit li harnois et li marchandise (1). »

Le jour de saint Barthélemy (24 août 1217) l'expédition leva l'ancre et partit.

« En la nef Witasse li Moine entra Robiers de
« Courtenay, oncle de la reine de France, et Witasse
« li Moine o lui et Raous de la Tourniele, etc., tant
« que ils furent XXXVI entre toz (2). »

L'ennemi tenu au courant de ce qui se préparait en France avait pris ses précautions. Le grand maréchal, régent du royaume, Guillaume, duc de Pembroke, descendant des comtes d'Eu, avait réuni le long des côtes méridionales une armée nombreuse, et avait chargé Philippe d'Aubigny de rassembler tous les vaisseaux que pourraient fournir les cinq ports. La fortune de l'Angleterre devait, une fois de plus, se décider sur l'Océan.

Il nous est parvenu plusieurs récits sur ce dernier incident de l'aventureuse entreprise qui, si elle avait réussi, aurait amené les résultats les plus considérables et peut-être les plus imprévus. Elle

(1) *Hist. des Ducs*, p. 200.

(2) *Ibid.*, p. 201.

aurait, du moins pour un temps, maintenu entre la Normandie et la Grande-Bretagne les rapports que la communauté d'origine, les intérêts de fortune et de famille avaient créés et entretenus depuis plus de deux siècles; — elle aurait, en même temps, retardé, entre la province récemment conquise et la France, le moment où les populations si différentes par leur esprit et leurs habitudes, devaient se rapprocher et se fondre dans la grande et commune nationalité. Un tel état de choses eût-il été durable? Nous en doutons; car l'histoire nous prouve, par des exemples nombreux, que les lois qui régissent les sociétés humaines ne se modifient pas au gré de ceux qui les gouvernent; et que souvent il existe dans des races, voisines par la distance, des aptitudes et des tendances qui rendent impossibles entre elles tout rapprochement et toute union politique. Entre l'esprit anglo-normand et l'esprit gallo-romain, il y avait un abîme que le temps n'a pas comblé.

La tentative de Philippe-Auguste qui se cachait mal sous le nom de son fils, fit apparaître dans sa profondeur et dans sa violence cet antagonisme qui, jusque là, s'était traduit par la longue lutte des ducs normands contre les rois de France, et qui, désormais, sépara deux peuples. Leur contact, sur le sol anglais, acheva de montrer à l'un et à l'autre que pour n'être pas ennemis irréconciliables, ils devaient vivre séparés et en suivant chacun sa voie, tout en se prêtant un mutuel appui; — vérité que tour à tour ils méconnurent pour leur malheur commun.

Les barons anglais avaient compris qu'il fallait,

à tout prix ; enlever à Louis, qui l'attendait avec anxiété dans la ville de Londres, le secours qui lui arrivait et qui était son dernier espoir. Ils avaient occupé tous les ports du littoral et surveillaient rigoureusement tous les points de la côte (1). Le jour même où Eustache-le-Moine sortit de Calais, Philippe d'Aubigny, accompagné de Hubert de Bourg, de Richard, bâtard du roi défunt, de Henri de Turbeville et de plusieurs autres, quitta le port de Sandwich avec seize ou dix-huit bons navires et environ vingt petites embarcations, — *naviculis quæ ad XX sunt censitæ*.

Les flottes ennemies se rencontrèrent vers le milieu du détroit. Les Anglais parurent d'abord hésiter à commencer l'attaque. Leur infériorité numérique était considérable ; mais le souvenir de la victoire de Lincoln leur rendit leur audace. Ils feignirent de se diriger obliquement vers Calais ; puis profitant d'une saute de vent, ils virèrent tout à coup de bord (2). Eustache, trompé par cette manœuvre et croyant qu'ils voulaient éviter le combat, s'élança à leur poursuite. La flotte ne le suivit pas ou le suivit trop tard ; son vaisseau attaqué par quatre vaisseaux ennemis fut, malgré une défense énergique, bientôt vaincu et pris.

Philippe d'Aubigny donna alors le signal d'un engagement général dans lequel la supériorité de la

(1) *Selecta e var. chron.* (ap. d. Bouquet, *Hist. de Fr.*, t. XIX, p. 261). « Anglici portus omnes occupaverunt et maritima littora districtissime custodiebant. »

(2) Le texte porte : « obliquando tamen dracenam, id est loof ac si vellent adire Calesiam. » (*Hist. de Fr.*, t. XIX, p. 261.)

marine anglaise se manifesta autant par la valeur et l'habileté nautique des hommes que par l'armement des navires. Une partie de ces navires étaient des galées armées d'un éperon de fer, *ferro rostratae* (1), et se manœuvraient à la rame. Lancées sur les navires français, elles en coulèrent un certain nombre, pendant que les archers et les arbalétriers faisaient tomber une pluie de traits sur les équipages et que des matelots leur lançaient de la chaux vive réduite en poussière qui les aveuglait. La déroute fut complète. Quelques-uns des plus forts vaisseaux français purent seuls y échapper ; le reste fut détruit ou amené dans le port de Douvres.

La nef d'Eustache était tombée au pouvoir du comte de Warenne et de son neveu Richard, bâtard de Jean (2). Le transfuge savait qu'il n'avait aucune merci à attendre de ceux qu'il avait abandonnés après les avoir servis, et qui ne lui pardonnaient ni l'effroi que son audace leur inspirait, ni les dommages qu'il leur avait fait éprouver. Lorsqu'il vit toute chance de salut perdue pour lui, il se déguisa le visage — *se defiguravit* (3), et se cacha à fond de cale, dans la sentine du vaisseau. — On l'y trouva ; et Richard lui-même, d'après le récit de Roger de Wendover, suivi par Mathieu Paris (4), ou, si l'on

(1) Le nom de ces navires venait de cet éperon, *galea*. (Gloss. de Duc. et Carp. *hoc verb.*)

(2) Ce Richard, surnommé Longue-Épée, avait pour mère une sœur du comte de Warenne.

(3) *Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 741.

(4) *Math. Par.* (ap. *Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 184 et 205).

s'en rapporte à l'*Histoire des Ducs* (1), — « uns maronniers que on apieloit Estievne Trave (*alias* Crabbe), qui longhement ot esté à lui », lui trancha la tête.

Cette mort fut célébrée en Angleterre comme une grande victoire ; il y avait longtemps qu'on cherchait à s'emparer du pirate, — *diu quæsitus et multum desideratus proditor regis Angliæ et pirata nequissimus* (2). Sa tête fut « fichie en une lance ; si fu portée à Cantorbriere et par le pais por monter (3). » La France perdait en lui le seul homme qui pût organiser sa marine et la mettre en état de lutter contre sa rivale. Elle dut attendre, pour reprendre un nouvel essor, que la Normandie rattachée enfin à ses glorieuses destinées et partageant ses dures épreuves, lui apportât le concours de son esprit pratique, de son expérience de la mer et de ses matelots.

Louis assiégé dans Londres ne pouvait plus résister. Il demanda à Guillaume-le-Maréchal une trêve qui fut suivie, le 11 septembre, d'un traité de paix. Le vaincu accepta, dit-on (4), quinze mille marcs d'argent à titre d'indemnité de frais de retour ; ou, d'après une autre version beaucoup plus pro-

(1) *Hist. des Ducs*, p. 202.

(2) Math. Par. (ap. *Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 740).

(3) *Hist. des Ducs*, p. 202. — M. Francisque Michel a donné dans ses notes sur le *Roman d'Eustache* (p. XL) la liste des documents historiques qui ont mentionné ce personnage. Cette liste est trop longue pour être reproduite ici ; — il faut y ajouter l'*Hist. des Ducs de Norm.*, publiée en 1840 par la *Soc. de l'Hist. de Fr.*

(4) Guill.-le-Breton (ap. d. Bouquet, t. XVII, p. 444).

bable, emprunta cinq mille marcs des habitants de Londres (1). Puis il reçut l'absolution du pape pour lui et les siens; promit d'engager son père à restituer à Henri toutes ses possessions d'outre-mer et de les rendre lui-même quand il serait roi, et jura enfin que « jamais en Engleterre ne venroit por
« mal faire au roi. puy passa la mer, si s'en rala
« en France (2). »

Toutes les villes, bourgs, châteaux et domaines qui avaient été occupés par Louis pendant la guerre étaient rendus à Henri. On n'eut garde d'oublier les îles du Cotentin. Elles étaient restées au pouvoir des frères d'Eustache.

L'article 8 du traité de paix portait ce qui suit :
« Il en sera ainsi des îles; le seigneur Louis en
« verra ses lettres-patentes aux frères d'Eustache-
« le-Moine pour leur ordonner qu'ils les rendent au
« seigneur Henri, roi d'Angleterre, et s'ils ne les
« rendent pas, le seigneur Louis les y forcera, en
« vertu du pouvoir légal que lui donnent sur eux
« les fiefs et les terres qui meuvent de son fief;
« et s'ils s'y refusent, ils seront laissés en dehors
« de cette paix (3). »

(1) Math. Paris (ap. d. Bouquet, t. XVII, p. 742).

(2) *Chron. des Ducs*, p. 205.

(3) Guill.-le-Bret. (ap. d. Bouquet, t. XVII, p. 111) donne le texte original. « Item de Insulis; dominus Ludovicus mittet
« litteras suas patentes fratribus Eustachii monachi, præcipiens
« quod illas reddant domino Henrico regi Angliæ, et nisi illas
« reddiderint, distringat illos dominus Ludovicus, pro legale posse
« suo, per feoda, et per terras eorum, quæ de feodo suo movent,
« ad illas reddendas, et si hæc facere noluerint, sint extra pacem
« istam. »

Tous les noms apposés au bas de ce mémorable traité étaient des noms normands, la plupart originaires du Cotentin. Parmi eux figurait celui du gardien des îles, de Philippe d'Aubigny. Philippe-Auguste en éprouva un ressentiment amer ; il s'en vengea en confisquant les terres que le baron, trop fidèle à son roi, possédait dans le Cotentin ; ces terres furent réunies au domaine de la couronne (1).

Forcée d'abandonner à l'Angleterre la suprématie maritime et de reculer encore une fois devant cette forte race normande dont il eût été heureux qu'elle s'assimilât le génie, la royauté française se détourna de la mer et dirigea ses efforts d'un autre côté. Elle choisit un terrain plus favorable à ses armes et mieux connu de ceux qui la servaient. La triste guerre des Albigeois remplit les dernières années du règne de Philippe-Auguste, qui mourut le 14 juillet 1223. Son successeur — « si peu semblable à son père, dit Mathieu Paris, car l'un fut un homme et l'autre un enfant » (2), eut du moins le mérite de continuer son œuvre, en repoussant avec indignation la sommation qui lui fut adressée par Henri de restituer la Normandie, et en chassant les Anglais du Poitou. Mais pendant un assez long intervalle de temps, il ne fut plus question ni de rendre au pavillon français le lustre passager que lui avait donné Eustache-le-Moine, ni de reconquérir les îles sur lesquelles ce pavillon avait deux fois flotté.

(1) *Anc. chat. du départ. de la Manche* (ap. *Mém. des Ant.*, année 1825, p. 237).

(2) *Math. Par.*, t. III, p. 264.